

TROUSSE D'INFORMATIONS



12-13 mars 2022

Présenté par :

Natation Artistique Dollard, la ville de Dollard-des-Ormeaux et
Natation Artistique Québec



TROUSSE D'INFORMATION VERSION 1 (15 février 2022)

INFORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dates	12-13 mars 2022
Hôtes	Natation Artistique Dollard
Lieu	Centre civique DDO 12001 Boul. de Salaberry DDO, H9B 2A7 514-684-1010 <i>Stationnement disponible</i>
Programmes visés	National 13-15 ans, Junior et Senior
Format	Hybride – Les épreuves de figures seront tenues en format virtuel.
Gérant·e·s de la compétition	Geneviève Cossette
Ressource NAQ	Geneviève Quesnel, Coordonnatrice aux compétitions
Demandes d'informations	Organisation, musique, services → Geneviève Cossette - DDO Règlements, inscriptions, logistique → Geneviève Quesnel - NAQ
Communications	La trousse d'information et les autres messages importants seront disponibles sur la page de l'événement, sur le site web de Natation Artistique Québec. Les documents finaux seront disponibles le mardi précédent l'événement.
RÈGLEMENTATION	La réglementation de NAC sera appliquée.
Exception	Aucune pénalité ne sera appliquée.
Classement	Dans les circonstances actuelles, EXCEPTIONNELLEMENT, aucune qualification n'est requise pour les Championnats nationaux de qualification 2022.

INSCRIPTIONS

Date de soumission	La date limite pour les inscriptions est le 22 février 2022 à 23h59.
Mode d'inscription	Toutes les inscriptions doivent être transmises à l'aide du programme d'inscription en ligne de Natation Artistique Canada.

Inscriptions tardives	Après la date limite, les demandes de modification doivent obligatoirement être transmises par courriel à <u>Geneviève Quesnel</u> , et seront assujetties à des pénalités de retard.
Remboursement	Les frais d'inscription des athlètes aux compétitions sont non remboursables et non transférables, à l'exception des cas des athlètes pouvant être justifiés par un billet médical. Dans ce cas, les frais des épreuves seulement sont remboursables.
Frais	<u>La politique tarifaire 2021-2022 de NAQ sera appliquée.</u>

ÉPREUVES

Nageurs/euses d'essais	Pour les épreuves de figures seulement. À déterminer par NAQ et Dollard Synchro.
Figures imposées	Les figures seront pigées, annoncées par courriel et mises sur la page de l'événement du site internet de NAQ le lundi 28 février 2022 , soit 7 jours avant la date de remise des vidéos de figures.

ACTIONS REQUISES

MUSIQUE

Date de soumission	La musique déjà numérisée doit être envoyée au plus tard le 3 mars 2022.
Méthode de transmission	Par courriel au : natationartistiquedo@gmail.com
Note format.	À titre préventif : n'oubliez pas d'apporter votre musique sous un autre format.
Numérisation et nomenclature	Les procédures sont disponibles à l'Annexe 7. <i>(Une version à jour en date de février 2022 a été déposée sur le site. Assurez-vous d'utiliser cette version).</i>

Toute dérogation à ce règlement peut entraîner une amende.

VIDÉOS

Date limite de soumission	Les vidéos de des figures 13-15 ans devront être complètement téléchargées avant le 7 mars 2022, 12h00.
Méthode de transmission	Les vidéos devront être téléversées en utilisant le lien Dropbox qui sera envoyé au club à la suite de la période de validation des inscriptions.
Format et résolution	Les fichiers vidéo transmis doivent respecter le format vidéo de NAQ.
Nomenclature	Les vidéos devront être nommées de la même façon que les fichiers de musique. Vous trouverez l'information à l'Annexe 7. <i>(Une version à jour en date de février 2022 a été déposée sur le site. Assurez-vous d'utiliser cette version).</i>

Toute dérogation à ce règlement peut entraîner une amende.

ÉCHÉANCIER

- 24 janvier 2022 : ouverture de la période d'inscriptions
- 22 février 2022 : date limite d'inscription à la compétition
- 23 au 26 février 2022 : période de validation des inscriptions
- 28 février : envoi des liens Dropbox pour les vidéos
- 28 février 2022 : annonce des figures imposées 13-15 ans
- 1^{er} mars 2022 : réunion obligatoire sur les protocoles Covid spécifiques à l'événement
- 3 mars 2022 : date limite pour la transmission des musiques
- 7 mars 2022 : date limite pour transmettre les vidéos de figures
- 8 mars : publication de la documentation finale
- 10 mars : évaluation des figures (virtuellement) par les officiel·le·s

ORGANISATION, LOGISTIQUE ET PROCÉDURES COVID

NOTE IMPORTANTE :

Puisque le Championnat de sélection se tient APRÈS la date limite d'inscriptions aux Championnats nationaux de qualification, Natation Artistique Canada (NAC) demande **de procéder aux inscriptions de toutes les routines des athlètes qui souhaitent participer aux Qualifiers pour la date initiale (8 mars)**. Il sera ensuite possible de les retirer **jusqu'au 16 mars 2022**, s'il y a lieu.

Les inscriptions se font de la même manière que la participation soit en virtuel ou en présentiel, soit via les procédures de NAC au artisticswimming.ca/event/2022-national-qualifier.

Volet virtuel (figures)

- L'évaluation des figures se fera à huis clos (officiel·le·s et arbitres) seulement.
- Les résultats de l'épreuve de figures imposées seront transmis et disponibles sur la page de l'événement dans les jours suivant la tenue de l'épreuve.
- Les liens Youtube des épreuves de figures seront transmis à tous les clubs et entraîneur·e·s à la suite de la tenue de la compétition et seront disponibles pour une durée de **1 semaine**.
- Les résultats détaillés seront transmis aux clubs et entraîneur·e·s à la suite de la tenue de la compétition.

Volet en présentiel (routines)

Mesures sanitaires en vigueur :

Le passeport vaccinal sera exigé pour toutes les personnes de 13 ans et plus. Toute personne doit se soumettre aux règles en vigueur au moment de l'événement.

Consignes COVID :

Aucune gélatine et/ou maquillage ne sera permis à la piscine, afin de limiter le nombre de personnes et le temps passé dans les installations. Nous demandons à tous·tes de ne pas utiliser les douches du centre civique et de se diriger vers la maison / l'hôtel dès que leurs épreuves sont terminées.



- Accès :** La compétition se déroulera selon le principe « Get in, compete, get out », c'est-à-dire qu'aucun-e athlète ne sera autorisé-e sur le bord de la piscine en dehors des moments identifiés sur l'horaire. Il ne sera pas permis d'accéder au bord de piscine ou aux estrades pour encourager.
- Protocole COVID :** Bien que les mesures puissent changer en tout temps, les mesures actuelles à respecter sans exception lors de la compétition sont de garder le masque en tout temps dans le complexe aquatique, sauf lors de la prise d'un repas, en étant assis et en respectant la distanciation de 2m.
- Pour les athlètes, tous-tes doivent garder le masque en tout temps dans les vestiaires et sur le bord de la piscine, à l'exception des moments d'entraînement en piscine ou de performance en piscine.
- Vestiaires et salles de repos :** Chaque club se verra assigné un endroit désigné pour manger, se changer et se reposer entre les épreuves.
- Il sera strictement interdit de manger, attendre ou pratiquer dans le lobby du centre civique.
- Estrades & spectateurs :** Les estrades seront ouvertes et gérées selon les consignes COVID, avec une capacité maximale de 100 personnes. Le passeport vaccinal, la distanciation et le port du masque seront exigés. **Chaque athlète aura droit à 2 spectateurs par épreuve. Les noms devront être transmis à NAQ via un formulaire AVANT la date de la compétition.** Entre chaque épreuve, les estrades seront vidées. Les spectateurs peuvent assister aux épreuves auxquelles participe l'athlète avec qui ils sont associés. Sinon, nous demandons de quitter l'établissement afin de respecter les normes exigées par la ville de DDO. Il sera strictement interdit de manger et/ou boire dans les estrades.
- Réunion obligatoire :** Une réunion **obligatoire** sur les protocoles Covid spécifiques à l'événement aura lieu le **1^{er} mars 2022 à 20h00 sur Zoom**. **Chaque club participant à la compétition doit obligatoirement être représenté par un-e entraîneur-e.**
[LIEN ZOOM](#)

PISCINE

- Bassin d'échauffement :** Un bassin d'échauffement de 25m peu profond sera disponible, **selon l'horaire indiqué**. Si les activités de ce bassin, nuisent au déroulement de la compétition, l'arbitre peut cesser toute activité dans celui-ci, et ce, en tout temps.

HÔTELS & RESTAURANTS

Choice hotel

700 boulevard St-Jean
Pointe-Claire
H9R 3K2
514-697-6210

Embassy Suites by Hilton Montreal Airport

6300 Transcanada Highway
Pointe-Claire
H9R 1B9

Holiday Inn & Suites Pointe-Claire Montreal Airport

6700 Transcanada Highway
Pointe-Claire
H9R 1C2

RESTAURANTS À PROXIMITÉ DU CENTRE CIVIQUE

- Jukebox Burgers
- Madison Steakhouse
- Elixor
- Jack Astor's
- Del Friscos
- Marathon Souvlaki

Au plaisir de vous revoir en personne !